



SCIERIE DE LA VERRERIE

DONNEZAC (33)

DOSSIER DE CESSATION D'ACTIVITE

Dosage des hydrocarbures et des pentachlorophénols

Octobre 2007

SOMMAIRE

<i>Présentation du diagnostic</i>	3
Contexte administratif :	3
Localisation du site :	4
<i>Campagne de mesures du 1^o octobre 2007</i>	5
Eau :	5
Puits proche du site :	5
Puits à l'aval du site :	5
Sol :	6
CONCLUSION	7
ANNEXES	8

Présentation du diagnostic

Contexte administratif :

PROPRIÉTAIRE IDENTIFIÉ : Monsieur Jacques Lagarde et la Société Atlantic littoral Peintures
EXPLOITANT IDENTIFIÉ : Maître HIROU par jugement du Tribunal de Commerce de Blaye du 13 août 2004

L'établissement dispose d'un Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (n° 12314) daté du 9 juin 1983 aux rubriques 81 et 138 (ancienne nomenclature des ICPE).

L'arrêté préfectoral n° 12314/1 du 10 septembre 2003 a imposé à la scierie LAGARDE la réalisation d'une Evaluation Simplifiée des Risques (E.S.R) et la surveillance des eaux souterraines.

L'arrêté préfectoral n° 12314/1 du 20 octobre 2005 a imposé à Me Hirou de : faire nettoyer le site (article 1), déclarer la cessation d'activité (article 2) et faire réaliser une ESR (article 3).

Me Hirou a notifié la cessation d'activité le 5 avril 2007 et a fourni au Préfet les premiers justificatifs relatifs à l'article 1 de l'arrêté précité.

Par courrier du 15 mai 2007, Me Hirou a communiqué au Préfet de la Gironde le mémoire de cessation d'activité.

En réponse, par un courrier du 15 juin 2007, le Préfet de la Gironde demande la réalisation des analyses proposées dans le mémoire précité « en les complétant par une recherche des hydrocarbures totaux. »

Localisation du site :

COMMUNE : DONNEZAC

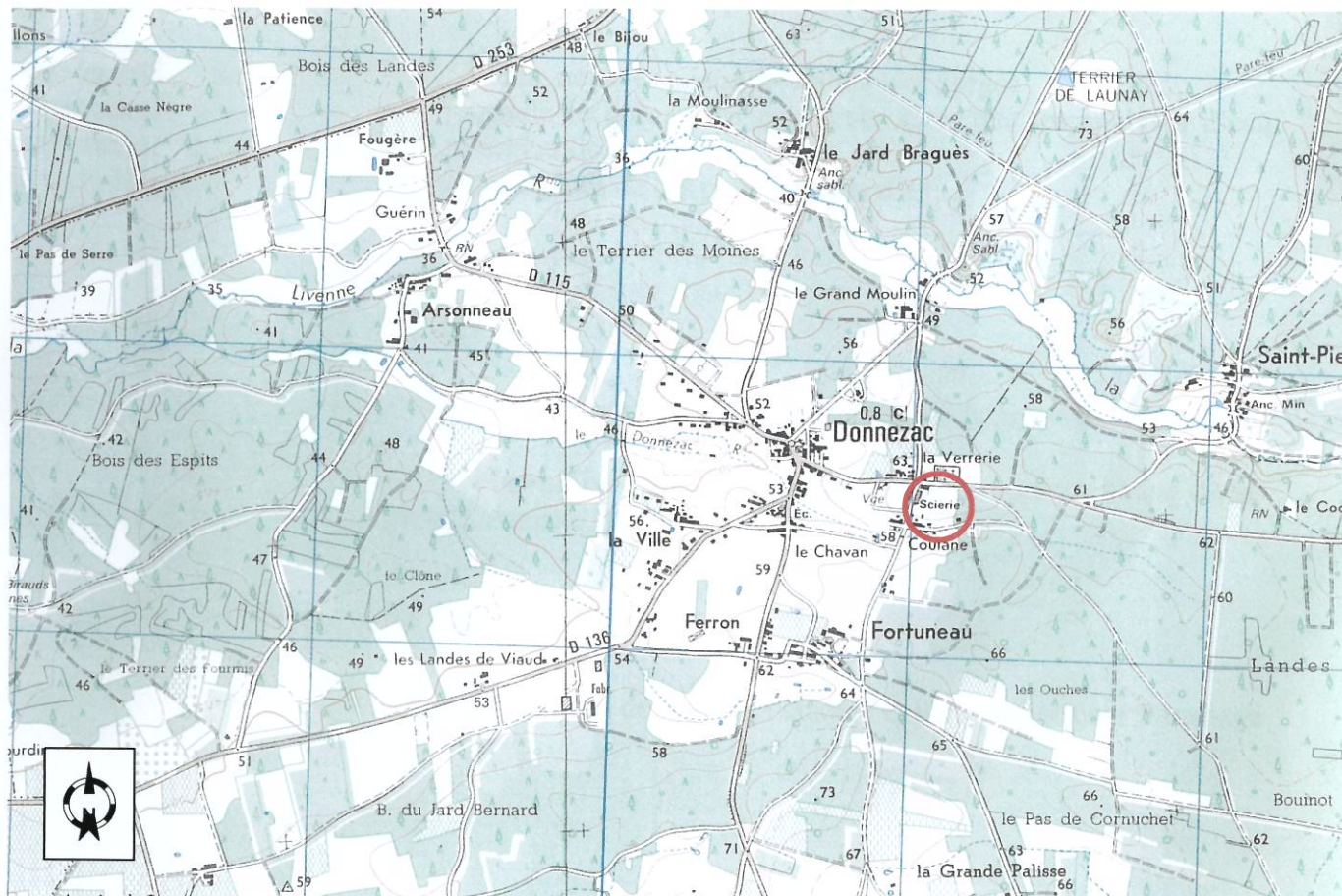
DÉPARTEMENT : Gironde

DÉSIGNATION USUELLE DU SITE : Scierie de la Verrerie

ADRESSE : Lieu-dit « La Verrerie » 33860 DONNEZAC.

CARTE TOPOGRAPHIQUE/LOCALISATION : 1534 E

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : 1 ha 30 dont environ 2 000 m² de bâtiments



L'aire occupée par la scierie se trouve à 500 m environ à l'Est du centre bourg de Donnezac à proximité immédiate du carrefour CD.136 (route de Bussac-Forêt) et de la voie menant à Montendre dont il occupe le quart Sud-Est.

Le cimetière communal est situé à proximité (quelques dizaines de mètres plus au Nord) en bordure septentrionale du CD 136.

Campagne de mesures du 1^o octobre 2007

Tous les échantillons ont été confiés au Laboratoire des Pyrénées et déposés le jour même à l'antenne de Mérignac.

Les résultats des analyses sont donnés en Annexe I.

Eau :

Pour les prélèvements d'eau dans les puits, nous les avons préalablement purgés.

S'agissant de puits, nous avons demandé le dosage sur eau brute alors que les analyses d'eau prélevées sur piézomètres se font sur échantillon filtré.

Vous trouverez en Annexe II des photographies de ces prélèvements d'eau.

Puits proche du site : (n° 1)

Nous avons utilisé le puit dans lequel nous avons mesuré la profondeur de la nappe à l'occasion du mémoire 34-1 précité.

Ce puits, qui est chez un tiers, n'est plus utilisé. Lors du prélèvement, nous y avons trouvé divers déchets dont un seau en plastique (Cf. Annexe II).

Puits à l'aval du site : (n° 2)

Ce puits est situé à l'entrée du bourg en arrivant de la scierie étudiée et il est utilisé pour l'arrosage d'un jardin.

Résultats :

Puits	Niveau piézométrique	Hydrocarbures en mg/l	Pentachlorophénols en µg/l
1	1,90 m	0,09	Inf 0,5
2	1,50 m	Inf 0,05	Inf 0,5

Dans le puits n° 1, la concentration en hydrocarbures est de 0,09 mg/l.

Les hydrocarbures totaux ne sont pas dans les critères de potabilité de l'eau définis dans l'Annexe I du Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles (Cf. Annexe III).

Pour les pentachlorophénols qui sont des « pesticides », les valeurs mesurées respectent le critère de potabilité fixé par le Décret précité.

Sol :

Conformément aux préconisations du mémoire de cessation d'activité précité, nous avons fait les prélèvements à la tarière manuelle autour de l'ancien bac de traitement (Cf. Annexe IV).

Cette parcelle cadastrée AB 408 est la propriété de Monsieur Lagarde et elle est entièrement clôturée. Elle ne supporte pas d'activité sensible.

Echantillon	Teneur en hydrocarbures (mg/kg)	Observations
S1	1014	En limite de la clôture
S2	116	A côté du cimetière
S3	60	Sur l'ancienne zone de stockage de bidon d'huiles

L'échantillon S1 a été prélevé dans une zone où nous avons observé des traces de bois calcinés. La superficie concernée est inférieure à 10 m².

A titre indicatif, la valeur de source sol (VDSS) dans l'ancienne méthodologie des sites et sols pollués est de 2 500 mg/kg.

CONCLUSION

Les investigations réalisées conformément au courrier du Préfet de la Gironde précité n'ont pas mis en évidence un impact significatif de la scierie liquidée sur le milieu naturel.

Fait à Martillac, le 30 octobre 2007

Le Directeur technique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Albaney', is written over a large, horizontal, hand-drawn oval scribble.